



**QWAMPLIFY**

Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

QWAMPLIFY SA

Société anonyme

9 PLACE MARIE JEANNE BASSOT  
LEVALLOIS PERRET 92300

*Ce rapport contient 4 pages*



## **QWAMPLIFY S.A.S**

Siège social : 9, place Marie Jeanne Bassot

Capital social : 5 681 032 €uros

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

##### ***Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article L. 225-38 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration



### **Bail commercial avec la SASU SVIC**

Signature d'un bail commercial entre la SASU SVIC et la société à effet au 1<sup>er</sup> avril 2025 et ayant mis fin de façon anticipée au précédant bail conclu le 1<sup>er</sup> avril 2020 et modifié par avenant le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le présent bail d'une durée de 9 ans prévoit un loyer annuel de 106 746 € et une provision pour charges annuelles de 58 710 € pour une surface louée de 851,02 m<sup>2</sup>

Ainsi, sur l'exercice 2025, il a été comptabilisé un montant de loyer global à hauteur de 112 426 €, des charges locatives pour 60 461 € ainsi qu'une taxe foncière pour 7 928 € au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois Président Directeur Général de la société et Président de la SASU SVIC.

### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs *dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Convention de bail avec la SASU SVIC**

Signature d'un bail commercial d'une durée de 12 années dont 9 années incompressibles à effet au 1<sup>er</sup> avril 2020 afin d'adapter les surfaces louées par la société QWAMPLIFY S.A aux seules sociétés du groupe pour une surface occupée de 2 229,80 m<sup>2</sup>, le bail commercial prévoit un loyer annuel de 107 702 € augmenté d'une provision pour charges locatives de 68 785 € HT. Ledit bail commercial a été modifié par avenant à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023 afin d'ajouter les surfaces prises à bail de 63.05 m<sup>2</sup> à compter de cette date et le montant des loyers et charges afférentes, toutes les autres conditions du bail restant inchangées.

Ledit bail a pris fin de façon anticipée le 31 mars 2025.

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la société et Président de la SASU SVIC.

Fait à Paris, le 21 avril 2026

Le commissaire aux comptes,

SACOR AUDIT S.A.S.

Représentée par Claire Dissez



ATTESTATION

Je soussigné, Cédric RENY, Président du Conseil d'Administration de la société QWAMPLIFY SA atteste que :

- le montant global des salaires et avantages en nature de la société QWAMPLIFY SA versés aux 5 personnes les mieux rémunérées sur l'exercice clos le 31.12.2025 s'élève à 654 623,64€ (six cent cinquante-quatre mille six cent vingt-trois euros et soixante-quatre centimes d'Euros).

Fait à Levallois-Perret,

Le 15.04.2026

DocuSigned by:  
*Cédric RENY*  
2C92540E2458448...

Cédric RENY  
Président du Conseil d'Administration

